

L'analyse de Villecresnes Avenir sur le budget 2016

5 février 2016

Une remarque générale pour entamer notre analyse :

Le budget 2016, présenté par Mr Guille est fourni sans la moindre indication sur le réel estimé de 2015. C'est pourtant essentiel pour pouvoir apprécier la pertinence des choix passés et de ceux qui sont soumis au débat du conseil municipal. Comparer la prévision effectuée pour 2015 à celle réalisée pour 2016, n'a strictement aucune signification. Tous ceux qui gèrent des budgets dans leur entreprise le savent. Cela est d'autant plus anormal que le maire ne peut prétendre qu'il ne connaissait pas les résultats 2015 puisqu'il propose dans la même réunion d'en approuver l'affectation.

Sur les résultats globaux annoncés pour 2015

Cette délibération fait état d'un résultat global de l'exercice 2015 de près de 6 millions d'Euros, résultant d'un cumul d'événements tous très critiquables :

1. La perception d'une recette de 3 millions d'Euros provenant des terrains du Bois Prie Dieu, dont on nous disait qu'elle ne viendrait jamais. Au passage nous avons négocié un prix de 3240000 € + 500000 € de PVR (participation pour voiries et réseaux) soit **750000 € de plus que ce dont se vante Mr Guille**
2. La hausse des impôts intervenue en 2015
3. Plus de deux millions d'emprunts, (tous à taux variables) malgré une trésorerie confortable
4. La non-réalisation d'investissements majeurs qui étaient pourtant prévus au budget 2015

Cette délibération est la preuve flagrante de ce que nous affirmions il y a un an : la hausse d'impôts de 11%, décidée l'an passé était totalement inutile. **La mission d'une municipalité est d'apporter aux habitants les équipements et les services dont ils ont besoin, pas de jouer à l'écureuil. La hausse des impôts avait été justifiée par des arguments fallacieux et nous en avons la preuve aujourd'hui.**

Sur le vote des taux d'impôts locaux

Compte tenu de ce qui précède nos élus ont logiquement demandé le retour aux taux de 2014. Ils ont également demandé le vote de l'augmentation de l'abattement que les communes peuvent appliquer à la valeur locative de l'habitation des **personnes handicapées**. Cet abattement ne sera effectif qu'en 2017, si le conseil municipal prend une délibération en ce sens, avant le 30 septembre 2016. Le sujet a été "mis à l'étude" par le maire.

Sur la discussion du projet de budget 2016

Contrairement à ce que Mr Guille tente en permanence de faire croire à ses interlocuteurs, **il n'y a pas de baisse des recettes nettes**. Nous avons calculé la somme nette des recettes fiscales et des dotations, diminuée de l'atténuation de produits. C'est ce qui reste dans la poche municipale. Les chiffres sont édifiants :

- 2013 : 8400 M€ (Réal)
- 2014 : 9245 M€ (Réal)
- 2015 : 9300 M€ (Budget)
- 2016 : 9800 M€ (Budget) +17%

La hausse de 2014 est due au plein effet de la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par l'adjonction, dans le taux communal, de la partie de la taxe d'habitation perçue auparavant par le département. Celle de 2016, probablement sous-estimée, provient de la hausse des impôts Villecresnois décidée, contre l'avis d'experts, par Mr Guille en 2015.

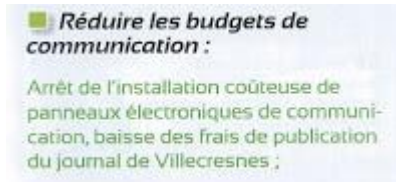
Le poste **charges de personnel** nous interpelle : 6237000 € en 2015 et 6221000 € en 2016, ce qui équivaut à une baisse en valeur absolue (du jamais vu !) alors que l'annexe "personnel" fait état d'un effectif de 147 personnes en 2016 pour 143 en 2015. S'agit-il de personnes qui ne coûteraient rien ? En réalité la seule question est : quel est le chiffre "bidonné" ? 2015 ou 2016 ? La publication du réalisé probable de 2015 aurait fourni la réponse.

Des baisses pour toutes les dépenses liées au lien social :

- 6232, Fêtes & cérémonies : 88000 € pour 123000 € en 2013. La vraie question est comment est-il possible de dépenser autant alors qu'il n'y a aucune manifestation d'envergure ?
- 6257, Culture : la coupe budgétaire est de plus de 50%. Cette équipe démontre sa réticence absolue à la culture ou peut-être son inculture. **Dans ces conditions, nous sommes en droit de nous demander quelle est l'utilité de l'adjointe à la culture, qui perçoit quand même 500 € par mois, soit 36000 € pour la mandature ?** Mr Guille devrait faire des économies sur ce poste.
- 6574, subventions aux associations : -12% par rapport à l'an passé mais -20% par rapport à notre dernier exercice.

Au niveau des hausses

Au milieu de quelques autres dérapages (transport +12,5%, frais de télécommunication + 25%) nous relevons surtout le **coût de la communication : près de 200000 €**. N'est-ce pas le candidat Guille qui promettait :



A croire que travestir la vérité nécessite beaucoup plus de temps et d'efforts

En ce qui concerne la dette

Nous l'avions laissé à 5,1 millions d'Euros (fin 2013). Elle est aujourd'hui à 7,6 millions d'Euros, malgré très peu de grosses réalisations. Là encore voyez ce qu'il promettait en mars 2014



Enfin, nous nous demandons pourquoi la liste des **subventions attribuées** aux associations ne figure pas en annexe du budget comme c'était le cas au budget 2015. Il faudra donc la faire voter lors d'une prochaine réunion de conseil, alors que si elle avait été jointe en annexe, les associations auraient pu les percevoir dès maintenant.